

# CONFERENCE DES ACTEURS DE LA FACADE MARITIME DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE

---

**Samedi 13 Février 2016 Foyer Rural de Serriera**

## **Compte rendu de réunion**

***Etaient Présents : Cf. liste jointe en annexe***

*Le maire de Serriera souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et espère que cette réunion sera le début d'un nouveau projet pour le territoire.*

*Antoine Versini, 1er Vice Président du PNRC, remercie le maire de son accueil et rappelle la démarche engagée par le Parc et ses partenaires début 2015 sur la façade maritime. Il remercie à cet effet les représentants de la DREAL, de l'OEC et des communes de leur présence à cette réunion. Cette démarche a nécessité dans un premier temps des réunions avec les élus et les institutionnels. Dans un deuxième temps, une enquête de terrain a été menée durant l'été 2015 auprès de socio-professionnels et d'habitants du territoire pour recueillir leurs avis et propositions. Ce travail a fait ensuite l'objet d'une validation en octobre 2015 en préfecture par les différentes instances décisionnaires. Tout ceci permet la tenue de cette première « Conférence des acteurs », qui a pour but de faire une présentation des différents espaces protégés sur la façade maritime, de restituer un rendu de l'enquête menée durant l'été 2015, et surtout d'entendre les avis et propositions des participants.*

*Pasquale Simeoni présente la façade maritime en précisant les différents périmètres d'intervention des acteurs et les dossiers engagés sur ce secteur : site UNESCO Golfe de Porto-Girolata et Calanche de Piana (DREAL), Réserve de biosphère (R.B.) du Fangu et son extension (PNRC), l'extension de la RN de Scandola (OEC).*

## **1/ LES PROJETS, PRESENTATIONS ET RENDU D'ETUDE**

### **1- Réserve Naturelle De Scandola (Cf. document joint au PV)**

La présentation est faite par Jean Marie Dominici, agent du Parc et responsable de la RN de Scandola : présentation du site, atouts, contraintes, problèmes rencontrés. Un plan de gestion a été mis en place en 1994 et actualisé cette année par les gestionnaires avant d'être validé prochainement par la Collectivité Territoriale de Corse. La RN de Scandola est l'une des réserves les plus étudiées au monde et constitue une référence en Méditerranée. A cet effet, il souligne que depuis 1985 le Conseil de l'Europe décerne tous les 5 ans un diplôme européen à la RN de Scandola pour le travail accompli et les études effectuées.

[https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation\\_reserve\\_scandola.pdf](https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation_reserve_scandola.pdf)

## **2- Le Site Unesco ou Bien UNESCO (Cf. document joint au PV)**

David Le Sourne (DREAL) présente le site, d'une superficie de 11800 ha répartis sur 6 communes, qui a été classé selon 3 critères : le paysage, la géologie et la biodiversité. Ces 3 critères sont très importants car il s'agit d'un engagement de l'Etat auprès de l'UNESCO au moment du classement du site au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1983. Ce classement ne crée pas de contraintes réglementaires supplémentaires et l'enjeu depuis 2 ans est de construire un plan de gestion en concertation avec la population et leurs élus, la CTC et l'Etat. Dans ce cadre, l'Etat s'est engagé sur un document de 40 pages lors de la réunion qui s'est tenue en préfecture en octobre 2015.

[https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation\\_site\\_patrimoine\\_mondial.pdf](https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation_site_patrimoine_mondial.pdf)

## **3- La Réserve de biosphère du Fangu (Cf. document joint au PV)**

Présentée par Julien Innocenzi, agent du Parc et animateur de la RB : territoire, limites, atouts, contraintes, fonctionnement, zonage, gestion.....Cette RB a été créée en 1977, c'est l'une des premières créées mais depuis quelques années l'UNESCO recommande de l'étendre parce qu'elle ne répond plus aux objectifs de la stratégie de Séville et aux critères de son cadre statutaire, notamment trop faible population pour avoir un véritable projet de développement durable. Les 12 communes, à savoir les 3 constituant l'actuel périmètre de la RB et les 9 concernées par l'extension (les 9 communes de l'ancien canton des Deux Sevi) ont délibéré favorablement durant l'année 2015 pour l'extension. Ce sont 2 vallées géographiquement proches, qui se ressemblent, et qui ont des liens historiques, culturels et patrimoniaux. Douze communes - plutôt que 3 - sont beaucoup plus fortes pour mener à bien un projet de territoire ambitieux et peser plus sur les décisions.

[https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation\\_reserve\\_de\\_biosphere.pdf](https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation_reserve_de_biosphere.pdf)

## **4- Enquête de 2015 (Cf. document joint au PV)**

Enquête :

[https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/enquete\\_facade\\_maritime\\_occidentale\\_coherence.pdf](https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/enquete_facade_maritime_occidentale_coherence.pdf)

Présentation :

[https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation\\_jp\\_mounet.pdf](https://facademaritime.files.wordpress.com/2016/02/presentation_jp_mounet.pdf)

## **2/ LE DEBAT**

### **Résumé des débats.**

**Aussi bien les habitants que les élus ou encore les gestionnaires des sites protégés ont pris part aux échanges et discussions durant 1h30 environ.**

La population doit se sentir concernée et impliquée pour les projets à mettre en œuvre sur le territoire de la Façade maritime du PNRC (12 communes de Cargèse à Calenzana).

La mise en place de la « Conférence des acteurs » permet de bénéficier d'un espace de discussion et de construction des projets.

Les Groupes de Travail (GT) proposés permettront de prendre en compte les idées de tous et de les inclure, dans la mesure du possible, dans les plans de gestion en cours. Il faut donc former des groupes avec des personnes qui veulent s'impliquer. Il est nécessaire que la population saisisse cette chance de prendre part à ce que va être le territoire de demain.

Certains problèmes ont été évoqués lors de la réunion : divagation des animaux, problèmes des camping-cars, harmonisation du bâti, manque d'études archéologiques, historiques, patrimoniales, prise en compte de la toponymie, lien mer-montagne à accentuer, manque de communication, désertification.

Certaines pistes d'actions ont été évoquées également : des travaux sur le patrimoine historique, naturel ou archéologique doivent se mettre en place, comme cela a lieu dans la vallée du Fangu. Une régulation de la fréquentation dans la Réserve Naturelle de Scàndula devrait pouvoir être discutée par tous les acteurs concernés. Des référendums locaux peuvent se mettre en place pour solliciter l'avis de la population. Il faut également promouvoir, de façon raisonnée, les sites naturels et les « labels », afin de bénéficier de plus de retombées économiques, notamment sur la vallée du Portu.

A certains moments, les débats s'éloignaient de l'ordre du jour, et il a été nécessaire de les recentrer.

Le projet d'extension de la RN de Scàndula sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, sur la base des travaux actuellement menés par la mission d'étude en charge de l'opération.

Le dossier pour l'extension de la Réserve de biosphère doit être soumis en septembre 2016. Il inclura, en plus de la description générale du territoire, les conclusions des Groupes de Travail, de la Conférence ainsi que d'autres réunions de concertation ou réunions publiques.

2 GT ont été créés : 1) Patrimoines et 2) Cadre, qualité de vie. 14 et 13 personnes s'y sont inscrites. Elles seront invitées prochainement. (Date fixée au 26 mars)

La réunion est levée à 17h15.